



AIR CANADA

Communiqués de presse

Air Canada et l'International Brotherhood of Teamsters ont conclu un accord préliminaire sur une nouvelle convention collective

MONTREAL, le 4 févr. 2015 /CNW Telbec/ - Air Canada a annoncé aujourd'hui avoir conclu un accord préliminaire sur une convention collective avec l'International Brotherhood of Teamsters, qui représente ses employés aux États-Unis.

Les membres du Syndicat doivent encore ratifier l'accord. Les détails de l'accord ne seront pas dévoilés avant la ratification par les membres du Syndicat et l'approbation par le conseil d'administration d'Air Canada.

L'International Brotherhood of Teamsters représente environ 650 employés des Aéroports, du Fret et des Centres téléphoniques d'Air Canada aux États-Unis.

Cet accord préliminaire avec l'International Brotherhood of Teamsters fait suite à la conclusion, en octobre 2014, d'un nouvel accord avec les pilotes d'Air Canada portant sur des dispositions de la Convention collective valides pendant 10 ans.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Les communications d'Air Canada au public peuvent contenir des énoncés prospectifs au sens de la législation applicable sur les valeurs mobilières. Puisque, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont sujets à d'importants risques et à de grandes incertitudes. Les énoncés prospectifs ne sont donc pas entièrement assurés, en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes et de l'incertitude générale qui caractérise le secteur. À terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de l'action de divers facteurs, dont l'état du secteur, du marché, du crédit et de la conjoncture en général, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et d'obtenir du financement, les questions de retraite, les prix de l'énergie, les taux de change et d'intérêt, les relations du travail, la concurrence, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les facteurs environnementaux (notamment les systèmes météorologiques et autres phénomènes de la nature et les facteurs d'origine humaine), les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, les questions d'approvisionnement, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges actuels et éventuels avec des tiers ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans les documents financiers publics d'Air Canada consultables au www.sedar.com. Toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué représente les attentes d'Air Canada, en date de celui-ci, et elle peut changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation des valeurs mobilières applicable.

SOURCE Air Canada

Pour plus de renseignements: Isabelle Arthur, (Montréal), 514 422-5788; Peter Fitzpatrick, (Toronto), 416 263-5576; Angela Mah, (Vancouver), 604 270-5741; Internet : aircanada.com

<https://aircanada-fr.mediaroom.com/2015-02-04-Air-Canada-et-International-Brotherhood-of-Teamsters-ont-conclu-un-accord-preliminaire-sur-une-nouvelle-convention-collective>

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE



**Le seul transporteur exploitant
un réseau international quatre
étoiles en Amérique du Nord**